

Atelier sur le renforcement du rôle des parlementaires des États membres de l'OIF dans le processus de l'EPU

Palais des Nations, Salle XIX

Genève, 25-26 octobre 2021

Allocution de Mahamane Cisse-Gouro, Directeur de la Division des mécanismes relevant du Conseil des droits de l'homme et des instruments relatifs aux droits de l'homme, HCDH

Monsieur le Président du Groupe des Ambassadeurs francophones à Genève,
Monsieur le Représentant Permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie à Genève,
Monsieur le Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,
Monsieur le Secrétaire général de l'Union interparlementaire,
Excellences, Honorables membres des Assemblées Nationales et des Sénats,
Mesdames et Messieurs,

J'aimerais, au nom du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), vous souhaiter la bienvenue à cet atelier que nous organisons en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie et l'Union Interparlementaire.

L'OIF est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle est présente sur les cinq continents et mène des actions en matière de droits de l'Homme visant essentiellement à développer les systèmes nationaux de promotion et de protection au sein des Etats membres de la Francophonie tout en consolidant les mécanismes de protection internationaux et régionaux.

C'est dans ce contexte que le partenariat stratégique entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'OIF a été renforcé depuis 2007 et a débouché sur une feuille de route précise

et a permis l'organisation de 5 séminaires francophones sur l'EPU et la publication de guides pratiques et interactifs sur le Conseil des droits de l'homme et sur l'EPU.

Ce partenariat exemplaire a également permis la mise en œuvre d'une trentaine de projets tout en tenant notamment compte de nos politiques respectives en matière d'intégration du genre et du principe d'égalité des genres.

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, en tant que Secrétariat du Conseil des droits de l'homme et de son groupe de travail sur l'EPU, fournit une assistance technique visant à renforcer les capacités des États dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. C'est dans cette optique que le HCDH a organisé en 2018 une série d'ateliers sous régionaux sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme en général et de l'EPU en particulier. Ces ateliers ont permis un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les États en coopération avec les autres partenaires et parties prenantes de l'EPU.

La nécessité de mettre l'accent sur le rôle des parlements dans le processus de l'EPU est l'une des principales conclusions du 5^e séminaire francophone sur l'EPU auquel j'ai eu le plaisir de participer à Dakar en juillet 2018. Lors de ce séminaire, il a été, entre autres, recommandé de renforcer les capacités des parlementaires, notamment pour assurer une évaluation et une mise en œuvre effective des recommandations de l'EPU.

Cet atelier se tient aussi à un moment où le Conseil des droits de l'homme, conscient du rôle des parlements, cherche depuis quelques années des moyens de renforcer leur contribution à ses travaux et à son Examen périodique universel.

Dans sa résolution 30/14, le Conseil des droits de l'homme a décidé de convoquer, à sa trente-deuxième session, à l'occasion du dixième anniversaire du Conseil des droits de l'homme, une réunion-débat pour dresser le bilan de la contribution des parlements aux travaux du Conseil et à son Examen périodique universel et identifier les moyens de renforcer encore cette contribution. Cette réunion-débat, qui s'est tenue le 22 juin 2016, a mis en lumière la nécessité pour les parlements, en particulier les commissions parlementaires des droits de l'homme, de superviser les politiques et les actions des gouvernements en matière de droits de l'homme et la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme. Elle a également souligné la nécessité pour les parlementaires de participer activement aux mécanismes nationaux d'élaboration de rapports et de suivi et de contribuer à la mise en œuvre des recommandations par des mesures législatives.

En outre, et plus récemment, le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 35/29, a encouragé les États à promouvoir la participation des parlements à toutes les étapes du processus de l'EPU. Cette implication va du processus de consultation du rapport national à la mise en œuvre des recommandations acceptées par l'Etat examiné. Le Conseil s'est également félicité de la participation croissante des parlementaires aux délégations gouvernementales de l'EPU.

Dans la même résolution, le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir, en étroite coopération avec l'Union interparlementaire et en consultation avec les États, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées, une étude sur la manière de promouvoir et de renforcer les synergies entre les parlements et les travaux du Conseil des droits de l'homme et son Examen périodique universel.

L'étude dont les résultats sont présentés dans le rapport 38/25, met particulièrement l'accent sur les commissions parlementaires des droits de l'homme, en tant qu'organes spécifiques chargés d'organiser le travail parlementaire en matière de droits de l'homme. L'annexe I du rapport 38/25 contient un projet de principes pour examen ultérieur par les États membres. Ces principes reconnaissent que, pour renforcer le rôle des parlements dans la promotion et la protection des droits de l'homme, ils devraient envisager la création d'un comité interne permanent chargé de diriger et de coordonner les tâches

relatives aux droits de l'homme. Le projet de principes vise ainsi à guider les parlements dans la mise en place de commissions parlementaires des droits de l'homme, ainsi qu'à garantir leur fonctionnement efficace.

Un rôle accru des parlements dans le domaine des droits de l'homme peut largement contribuer à améliorer la mise en œuvre des recommandations formulées par les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme, à mieux intégrer les droits de l'homme dans les stratégies nationales de développement et à accroître l'efficacité des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile.

Contrairement aux deux précédents ateliers organisés en juin et décembre 2019 et auxquels ont participé des parlementaires du Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Congo, France, Gabon, Mali, Maroc, Roumanie et Suisse, Djibouti, République centrafricaine, Sénégal et Tchad, le présent atelier intervient dans un contexte sanitaire bien particulier. La pandémie de la COVID-19 oblige de nombreux États à prendre des mesures dans l'urgence pour protéger la santé et le bien-être de la population. Le défi majeur auquel sont confrontés les États est de répondre efficacement à cette crise sanitaire, tout en veillant à ce que les mesures qu'ils prennent ne portent pas atteinte aux droits de l'homme et aux libertés publiques des citoyens.

Dans cette optique, les parlementaires ont un rôle important à jouer. Ils peuvent, en s'appuyant sur les recommandations de l'EPU et des autres mécanismes internationaux des droits de l'homme, influencer les politiques sanitaires et les mesures économiques spéciales prises par l'exécutif pour lutter contre la COVID-19 et ses effets négatifs sur l'économie et sur l'emploi. Ils peuvent également évaluer l'impact des mesures d'urgence et parfois exceptionnelles prises par leurs gouvernements respectifs sur les droits de l'homme.

Notre espoir est que cet atelier débouche sur une plus grande intégration par les parlementaires des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans la législation de leurs pays et une plus grande implication des parlementaires, en amont et en aval, dans le processus de l'Examen périodique universel et dans le travail d'autres mécanismes des droits de l'homme.

Je vous remercie